



Santé-Sociaux
Le Havre et sa région

Mr Le Député
Lecoq Jean-Paul
12 Rue Michel Gautier
76600 Le Havre.

Le Havre, 12/10/2020

Objet : Reconnaissance des professionnels des secteurs Médico-Sociaux Public/Privé et Privé Lucratif.

Monsieur Le Député,

Depuis des années la situation des établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaire privé lucratif et de leurs personnels se dégrade. Depuis des années, nous dénonçons le manque de moyens humains et financiers de ces secteurs.

Le secteur social, médico-social et sanitaire privé lucratif essentiel à la cohésion sociale de notre pays et qui s'occupe de nos concitoyens les plus fragiles mérite d'être reconnu à sa juste valeur.

En effet, malgré les accords du Ségur de la Santé signé par la CFDT qui représentent une avancée inédite pour les agents du sanitaire public, la CFDT Le Havre, Fécamp, Lillebonne dénonce la division que crée le Gouvernement en morcelant les négociations de notre champs professionnel.

Nous ne pouvons accepter qu'il y ai deux poids, deux mesures pour des salariés d'un même établissement : pour un même établissement de santé, un agent qui travaille dans un service de soin touche les fruits du Ségur (183 € en plus sur la fiche de paie notamment) mais un agent travaillant dans une unité médico-sociale au sein de ce même établissement ne touche pas cette augmentation. Quel mépris pour les acteurs du champs social et médico-social privé et public.

Deux questions se posent :

- Pendant le confinement, où étaient les enfants des soignants ?

*Avec nous, les professionnels de la petite enfance.

-Où étaient les adultes et enfants en situation de handicap ?

* Avec nous, les professionnels du handicap.

La CFDT Santé Sociaux du Havre, Fécamp, Lillebonne exige l'ouverture d'un travail spécifique sur le secteur social et médico-social, et sanitaire lucratif, du privé comme du public, comme promis dans l'accord du Ségur de la Santé.

La CFDT Santé Sociaux du Havre, Fécamp, Lillebonne exige pour les salariés et agents des secteurs médico-sociaux, sociaux et sanitaire privé lucratif la même reconnaissance salariale que pour les salariés et agents du champs sanitaire public suite aux accords du Ségur de la Santé.

Ensemble, nous démontrerons à nos gouvernants qu'ils auraient tort de nous oublier !


Les pouvoirs publics et les chambres patronales doivent soutenir les professionnels, plutôt que de semer la zizanie avec des primes.

Les employeurs du secteur privé doivent eux aussi s'engager : La CFDT Santé sociaux revendique la même hauteur de rémunération par métier quel que soit le secteur : lucratif, non lucratif, public, et quelle que soit la convention collective.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur Le Député l'expression de notre haute considération.

Copie : Monsieur Edouard Philippe.
Madame La Sous-Préfète du Havre.
Madame Kerbarh Stéphanie..
Madame Firmin Le Bodo Agnès.

Sandrine Guérault
Secrétaire de syndicat CFDT
Santé Sociaux Le Havre .



I